



COMITÉ DES CITOYENS
DU VIEUX-QUÉBEC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Respect du patrimoine dans la restauration du Bastion du Roi à la Citadelle de Québec.

Québec, le 17 septembre 2019 : Le Comité des citoyens du Vieux-Québec s'inquiète d'apprendre que les travaux en cours à la Citadelle, au Bastion du Roi, ne respecteront pas les caractéristiques de constructions initiales du bâtiment.

Toute rénovation et toute restauration d'un bâtiment historique doivent être faites en suivant scrupuleusement un devis qui fait en sorte que les travaux s'inscrivent parfaitement dans la continuité du bâtiment afin de ne pas altérer sa structure, sa solidité, sa pérennité et son apparence globale. La Citadelle de Québec est unique en Amérique du Nord, c'est le seul ouvrage militaire du XIXe siècle qui est encore actif. La Citadelle s'inscrit dans la continuité des fortifications qui ceignent le Vieux-Québec. Ces fortifications, incluant la Citadelle, sont une des deux raisons qui ont justifié l'inscription de la Ville de Québec sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Toute altération qui contrevient à l'apparence du bâtiment va donc à l'encontre des règles de conservation et de préservation des édifices et des équipements qui régissent leur présence sur la liste de l'UNESCO. Il est aussi surprenant que le Gouvernement fédéral, qui est responsable de l'application de ces règles pour les sites reconnus par l'UNESCO sur son territoire, puisse sans gêne y contrevenir.

Cet écart choque aussi les citoyens du Vieux-Québec qui doivent respecter en tout temps les règlements et les strictes exigences liés à la protection du patrimoine mondial de l'arrondissement historique du Vieux-Québec lors des travaux de restauration de leurs résidences. Cette décision concernant la restauration patrimoniale de la Citadelle laisse une impression amère de deux poids, deux mesures.

Nous exhortons le gouvernement fédéral et le Ministère de la Défense nationale à sursoir à la décision prise concernant la pierre d'origine américaine et que les mesures nécessaires soient prises pour que la pierre d'origine, toujours disponible dans la région, soit utilisée pour réaliser les travaux en cours.